



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 FEVRIER 2024

Le 13 février 2024 à 20h30, en mairie, le conseil municipal de Saint-Symphorien-de-Lay s'est réuni sur convocation adressée par mail le 8 février 2024 et affichée le même jour.

La séance est présidée par Mme Dominique GEAY, Maire.

Présents : Dominique GEAY, Pierre COLOMBAT, Odile BRAGARD, Aurélien DADOLLE, Frédéric MARTEIL, François ALLERA, Fabrice CHAMBOST, Simonne CRETIN, Leslie FOX, Jean-Michel GIRARDET, Daniel PATUREL, Jean-Paul THIMONIER, Elodie VIGNON.

Absents ayant donné pouvoir : Caroline JAGNEAUX a donné pouvoir à Frédéric MARTEIL, Marie-Laurence COUDOUR à Elodie VIGNON, Aurélie METAYER à Dominique GEAY, Rémi JACQUET à Jean-Michel GIRARDET, Séverine PIZAY à Odile BRAGARD.

Absente : Ghislaine ALEX

Secrétaire de séance : Leslie FOX

Conseillers en exercice	Quroum	Présents	Absents ayant donné pouvoirs	Votants
19	10	13	5	18

Le quorum est atteint, la séance peut valablement se tenir.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal n°40,
- Délibérations :
 - o Validation des rythmes scolaires pour l'année 2024-2025,
 - o Nomination des membres de la commission Délégation de Service Public,
 - o Approbation du mode de gestion de l'assainissement collectif,
 - o Renouvellement de la convention pour la mise en fourrière de véhicules,
 - o Validation des travaux nécessaires à l'accès au cimetière
- Tirage au sort des jurés d'assise 2025,
- Questions diverses.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2024 :

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 10-24 : Approbation du rythme scolaire pour les 3 prochaines années

Mme le Maire rappelle que la semaine scolaire de droit commun est de 4,5 jours sur 9 demi-journées. Néanmoins, les communes ont la possibilité de demander une dérogation à l'Académie afin de maintenir la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école réuni le 1^{er} février souhaite maintenir la semaine de 4 jours déjà en place sur la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **RECONDUIRE** l'organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les écoles publiques maternelles et primaires,
- **MAINTENIR** les horaires suivants pour ces établissements scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 11-24 : Constitution de la commission Délégation de Service Public

Dans le cadre du potentiel renouvellement de la Délégation de Service Public Assainissement qui arrive à échéance en août 2024, il convient d'élire les membres de la commission Délégation de Service Public dont le rôle sera de :

- Examiner les candidatures,
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres,
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Comme la commune compte moins de 3 500 habitants, il convient d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants en plus du Président (le Maire ou son représentant),

Considérant que les membres de la commission Délégation de service public sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage si vote préférentiel,

Considérant qu'une seule liste composée de Mme GEAY, M. ALLERA, M. GIRARDET, M. COLOMBAT, M. PATUREL, M. THIMONIER et M. CHAMBOST s'est présentée,

Considérant qu'après avoir procédé à un vote à main levée, cette liste a été élue à la majorité (par 18 voix sur 18)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la composition de la Commission de Délégation de Service Public suivante :
 - o Mme GEAY Dominique, Présidente
 - o M. ALLERA François, titulaire
 - o M. GIRARDET Jean-Michel, titulaire
 - o M. COLOMBAT Pierre, titulaire
 - o M. PATUREL Daniel, suppléant
 - o M. THIMONIER Jean-Paul, suppléant
 - o M. CHAMBOST Fabrice, suppléant

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 12-24 : Approbation du mode de gestion de l'assainissement collectif

L'assainissement collectif, compétence communale, est aujourd'hui gérée via une Délégation de Service Public (DSP) par un opérateur tiers (Suez). Ce contrat de DSP arrive à échéance le 31 août 2024.

La commune peut, au choix, gérer l'assainissement collectif en régie ou bien déléguer cette gestion à un opérateur tiers via une DSP. A l'heure actuelle les agents communaux n'ont pas la capacité d'assumer cette gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le mode de gestion de l'assainissement collectif : Délégation de Service Public,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à contractualiser avec un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'assister dans la mise en place de cette DSP,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à lancer une consultation afin de désigner un délégataire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

F. MARTEIL suggère de contacter le service MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) du département de la Loire : si on adhère il faut les solliciter. Le renouvellement de la DSP étant un processus long, nous risquons d'être hors délai. Il conseille donc également de prendre attache avec la DDT au plus tôt.

Délibération 13-24 : Renouvellement de la convention pour la mise en fourrière des véhicules

La convention entre la commune et la SAS LAFAY au Coteau concernant la mise en fourrière des véhicules arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

La commune n'est pas équipée pour procéder à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants sur l'espace public. La SAS LAFAY peut, sur demande de la commune, procéder à l'enlèvement et au stockage des véhicules gênants. C'est la seule entreprise agréée par la préfecture de la Loire dans un rayon géographique convenable.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le partenariat entre la commune et la SAS LAFAY quant à l'enlèvement des véhicules gênants,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 14-24 : Validation des travaux nécessaires à l'accès au cimetière

L'accès au cimetière se fait actuellement par une seule entrée, ce qui pénalise les personnes souhaitant se rendre sur les sépultures les plus éloignées. Un deuxième accès est ainsi envisagé.

Le projet consiste en la réalisation d'un chemin d'accès en gore de 3 mètres de large le long du mur sud, d'un parking d'environ 5 places et de la mise en place d'un portail dans l'angle sud-est du cimetière. Ces travaux seront assurés par les agents municipaux, exceptés les travaux de maçonnerie.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le projet de création d'une deuxième entrée du cimetière avec chemin d'accès et parking,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette délibération et notamment les demandes d'autorisation d'urbanisme et les devis de travaux.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Tirage au sort des Jurés d'Assise 2025 :

Comme chaque année, le conseil municipal doit établir une liste préparatoire des jurés d'assise en procédant à un tirage au sort d'électeurs issue de la liste électorale. D'après le courrier de la préfecture daté du 9 janvier 2024, la commune doit tirer au sort 6 personnes.

Il est procédé au tirage au sort (tirage au sort d'une page de la liste électorale puis d'une ligne sur cette page) dont le résultat est le suivant :

1. MUZELLE Magali née le 15/08/1992 (p.102, ligne 7)
2. MILLET Pierre Paul né le 19/03/1998 (p.98, ligne 4)
3. BESACIER Anne épouse André née le 23/07/74 (p.13, ligne 6)
4. BELUZE Nadine née le 06/02/1977 (p.9, ligne 9)
5. CORTEY Frédéric né le 05/12/1973 (p.35, ligne 10)
6. DUPONT Kévin né le 26/08/1993 (p.52 ligne 9)

Questions diverses :

Ilot du Carrefour : présentation du projet et des différentes propositions de l'architecte. L'état des bâtiments ne permet pas de les conserver, il faudra démolir. Le projet est débattu mais il n'est pas nécessaire de se prononcer de suite. Il faudra également tenir compte des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France. Aujourd'hui, l'important est la démolition car le bâtiment est dangereux, nous aurons le temps de revoir le projet ensuite.

Point Cople :

- Maison Bécaud : l'inauguration a été faite mercredi 7 février.
- Commission environnement : J-P THIMONIER et F. ALLERA, membres de cette commission Cople, informent que les coûts de traitement des déchets augmentent. Le coût pour les habitants va donc augmenter un peu. Une collecte de pneus agricoles en vue de les recycler est à venir.
- Inauguration sentier pédagogique de Cordelle le 16/03/2024.

Subvention association Jalmalv : association qui aide les patients en fin de vie ou atteint de pathologies graves. Ils interviennent à la maison de retraite. Le conseil est d'accord pour une subvention de 200 € (une décision ou une délibération sera prise).

Carnaval du 17/02 : à partir de 15h sur la place du marché. Un arrêté interdisant le stationnement sur la moitié de la place suffira. Cf Christophe pour signalisation.

CME : E. VIGNON remercie le Conseil pour le financement de la journée à Paris le 25/05 avec visite de l'assemblée nationale. M. VERMOREL ne sera pas là à priori, voir M. TISSOT qui, en tant que sénateur, a accès à l'assemblée nationale.

Prix de la citoyenneté (concours national) : voir pour présenter la création du CME (arbre du conseiller et jardin partagé).
Les arbres fruitiers ont été plantés.

Trail de l'école : il manque 3 secouristes pour assurer le bon déroulement de la journée.

Local ex-ADIG : visite ce mercredi 14/02 à une vendeuse de bijoux.

Réunion école privée : une réflexion est en cours devant le vieillissement des bâtiments qui impose une réfection (mise aux normes) coûteuse. Une solution serait peut-être de vendre le bâtiment à un privé et de faire l'école dans la salle d'œuvre (3 classes). Un accord serait trouvé avec l'Espérance. Plusieurs scénarios sont néanmoins à l'étude.

Mme le Maire informe que le Prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 mars 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Dominique GEAY
Présidente de séance



Leslie FOX
Secrétaire de séance



